

Compte rendu du conseil municipal du 24 avril 2018

Présents : M. Santamarta, Maire; Mme Cayre, M.Colombel ; Mme Daubet; M.Tesseyre, M.Foltz, Mme Naville, M. Gil, M. Roques,
Mme Szymanski, Mme Verger, Mme Vergnes, M. Ruebenthaler ; M. Sune; M. Gouygoux, Mme Laval, M.Verdier Absents : Mme Fournier Bourgeade donnant pouvoir à M.Verdier ; M. Bouquié, pouvoir à M.Tesseyre

1. **Désignation du secrétaire de séance** : Mme Cayre, M.Verdier

2. **Approbation du P.V de la séance précédente:**

M. Gil fait remarquer qu'il manque l'intervention de Mme Verger dans le débat sur le projet de réfectoire de l'école maternelle :

« Mme Verger demande elle aussi s'il y a vraiment eu une recherche de solution commune avec le département. »

Mme Cayre répond qu'elle ajoutera cette phrase, mais qu'elle ne peut pas citer toutes les prises de paroles, surtout quand elles se répètent.

Vote : pour à l'unanimité

3. **Examen et vote des demandes de subventions par les associations.**

En 2017, il a été attribué 11 455 €. M le maire a reçu 11 demandes alors qu'il y en avait eu 26 en 2017. Les associations qui n'ont pas fait de demande comme en 2017 recevront une relance de la mairie avec une date limite de retour de dossier.

Les demandes déposées dans les règles sont satisfaites sauf celles non communales qui bénéficient d'une aide logistique (Rallye des castines par exemple). La Fête de la terre, organisée en août, est déjà subventionnée par Cauvaldor. La FNACA recevra une aide de 100 € conformément à l'engagement pris par Mme Cayre et les autres maires.

Les écoles de sport perçoivent une subvention calculée au nombre de jeunes et d'encadrants. Seule la part adulte peut être subventionnée par la commune.

L'association des chemins pédestres, partenaire de la commune pour l'entretien des chemins pédestres, aura une subvention liée aux dépenses engagées. M.Verdier explique qu'une dizaine de bénévoles de cette association se retrouvent ~~chaque mardi matin~~ pour entretenir les chemins d'avril à fin juin. Il précise que la comptabilité fait parfaitement apparaître dans les différentes dépenses de l'association ce qui correspond à l'entretien des chemins (carburants, pièces de rechanges, gants, etc) et qui s'est élevé à 1 200€ pour le dernier exercice. Les réparations du matériel sont désormais moins coûteuses car faites bénévolement par un membre de l'association. La commune est tenue au courant des travaux effectués.

M le maire recevra le président, M.Delahaye, pour préciser avec lui la subvention communale (environ 1000 €) et les aides pour l'achat de matériel et le balisage.

Le budget attribué aux associations s'élève aujourd'hui à environ

5300 €. **Vote : pour à l'unanimité**

4. **Contrat Grands Sites Occitanie :**

Le territoire a été retenu à l'appel à projet de la Région en décembre dernier. Martel est un cœur emblématique et pourra bénéficier de dispositifs d'intervention plus intéressants pour soutenir la qualité de l'accueil touristique en équipements.

Dans le cadre de l'élaboration du contrat Grand Site Occitanie Rocamadour Vallée de la Dordogne et en tant qu'acteur privilégié de cette démarche, il est proposé d'être signataire du contrat qui a été présenté lors de la réunion technique du 11 avril.

Vote : pour à l'unanimité

5. **Tirage au sort du jury d'Assises pour 2019**

Comme chaque année à pareille époque nous devons procéder au tirage au sort du jury d'assises pour l'année suivante et ce à partir de la liste électorale.

6 noms sont à tirer au sort sachant que les personnes doivent avoir leur domicile ou leur résidence principale dans le département et doivent avoir atteint l'âge de 23 ans au 01 janvier 2019.

Après tirage au sort, sont désignés :

- Mme PENARD Elisabeth
- M.MERCIER Jean-Paul
- Mme GALTIER Jacqueline
- Mme ANDRAL Colette
- M.PASQUIÉ Jean-Claude
- M.CHEYRIE Christian

6. Règlement du service d'assainissement collectif :

7.

Chaque conseiller ayant reçu le projet de règlement, le conseil municipal est invité à l'amender ou l'approuver. M.Ruebenthaler demande qui fait appliquer ce règlement. C'est la Saur qui est chargé de le faire appliquer. Mme Cayre précise que la commune et le Syded contrôlent l'action de la Saur. Le règlement doit être appliqué, des rappels seront envoyés pour que chacun se mette en conformité, en particulier les commerçants et restaurateurs pour ce qui concerne les bacs à graisse.

Vote : pour à l'unanimité

8. Cheminements « Voies Douces » :

Chaque conseiller a reçu les fiches projets établies par la commission de Cauvaldor. M. Verdier présente ce projet global d'amélioration de la vie quotidienne des habitants. Il sera présenté par Cauvaldor pour obtenir les financements en vue des réalisations retenues par les communes et Cauvaldor.

M.Ruebenthaler demande pourquoi le projet Parking Monti-Médiathèque n'a pas été retenu.

M.Verdier répond que ce projet traverserait des propriétés privées et qu'il n'y a pas actuellement de volonté suffisante du côté de tous les propriétaires pour cette réalisation.

M.Tesseyre rappelle que certaines de ces réalisations nécessitent des opérations foncières parfois complexes.

M. le maire pense qu'il est sage de ne pas prendre de décision hâtive, que le projet global est intéressant et doit être retenu, mais qu'il ne faudra réaliser que ce qui est possible et simple à mettre en œuvre.

Vote : pour à l'unanimité

9. Transport à la Demande (TAD)

Il est proposé de modifier le règlement pour mettre en place ce service tous les samedis matins, même pendant les vacances scolaires.

M.Colombel, en charge de ce dossier, explique qu'il faut l'améliorer et donc l'étendre à tous les samedis, en prenant en compte les éventuels besoins du club de foot.

Vote : pour à l'unanimité

10. Informations diverses :

□ Motion proposée par Cauvaldor

Cette motion, votée à l'unanimité du conseil communautaire extraordinaire réuni le 23 avril, est présentée au vote des conseils municipaux des communes de Cauvaldor pour un vote avant le 4 mai 2018. L'objet de cette motion est de manifester aux responsables de l'Etat l'exaspération des élus communautaires.

Après la Conférence Nationale des Territoires du 14 décembre 2017, les élus espéraient que seraient pris en compte les besoins particulièrement importants des habitants en matière d'emploi, de déplacements, d'habitat... Ils constatent que les services de l'Etat imposent des contraintes qui sont de véritables freins au développement de nos territoires dans les domaines de l'économie, de l'environnement, de l'enfance et la jeunesse... Alors que la population vieillit, les services publics disparaissent, les projets des collectivités font l'objet de blocages administratifs ou d'une lourdeur telle que leur réalisation en est affectée. Cette motion demande l'instauration d'un véritable dialogue de confiance et d'un partenariat constructif avec les services de l'Etat, que ce partenariat s'appuie sur une méthode de travail clairement définie et élaborée conjointement. Elle propose aussi que les élus communautaires, à partir du 5 mai et pour une durée indéterminée, décident de fermer les bureaux de leur collectivité, d'entamer une grève administrative, de ne plus participer aux réunions avec les services déconcentrés de l'Etat, de ne plus participer au simulacre de

concertation sur la révision à venir du PPRI, de suspendre les travaux de continuité écologique et la procédure de réalisation du PLUIH.

M. Foltz et Mme Vergnes interrogent M. Tesseyre sur la signification du terme « groupes de pression » (le texte de la motion indique « nous ne pouvons nous résoudre à ce que quelques groupes de pression ou services viennent à douter fréquemment du bien-fondé de nos décisions d'élus locaux... »).

M. Tesseyre répond que ce terme est en effet imprécis, mais qu'il s'agit de dénoncer l'ensemble des difficultés rencontrées par Cauvaldor et les communes de la communauté.

Après un débat portant sur l'interprétation de cette expression imprécise et généraliste, M. le maire met cette motion au vote.

Vote : pour : 14 ; contre : 1 (Mme Vergnes) ; abstentions : 4 (M. Foltz, M. Sune, M. Ruebenthaler, Mme Verger)

- **Modification par la DGFIP du taux d'imposition voté :**

Suite à un problème informatique (arrondi différent sur nos logiciels), les services de la Direction des Finances Publiques demandent la modification des taux votés en séance du 5 avril : la taxe d'habitation est donc : 8.74 % (au lieu de 8.73 %), la taxe foncière sur la bâti : 17.58 % (au lieu de 17.57 %) ; pas de changement sur la taxe non-bâti.

- **Information sur le Train Touristique :**

M. le maire donne quelques informations sur la situation du CFTHQ : la santé de cette association et de ses activités est excellente : il y a eu 95 000 voyageurs en 2018, avec 1285 en moyenne par jour en août. L'acquisition des voies a été effectuée, et il y a actuellement des projets vers Saint-Denis et Baladou, ainsi qu'un projet de reconstruction de la rotonde de St Denis à Martel.

11. Informations diverses

- M le maire présente le magazine « Cère et Dordogne » qui consacre un article aux enseignes de Martel, dont certaines seront restaurées par l'Atelier des 3 Chats.
- M. Roques demande si ce qui a été écrit dans les journaux à propos de l'installation de chapiteaux sur le terrain de sable et du passage sur le stade est exact.
- M. Gouygoux répond à la question de M. Roques : Mme Jean s'opposant à ce que les agents de Cauvaldor passent sur son terrain pour accéder au « terrain de sable », elle n'acceptera pas qu'un camion y passe pour enherber ce terrain. Mme Cayre lui rappelle qu'au cours de la réunion qu'il avait organisée pour le forum, elle avait conseillé de prévoir que ce passage ne serait pas possible et de penser à un autre emplacement.

M. Gouygoux approuve, mais aurait préféré garder la maîtrise de ces démarches.

M le maire avait bien reçu la copie du courrier adressé par Mme Jean à Cauvaldor interdisant une quelconque utilisation de son terrain pour un accès aux terrains mitoyens.

- Mme Vergnes rappelle la date de la rencontre avec Mme Cheniki, ingénieure chargée des mesures à Martel le jeudi 17 mai à 10H30.
- Mme Verger présente l'invitation faite par le CMJ de Baladou pour une journée avec la Prévention Routière le 5 mai.
- M. Verdier revient sur le projet du CFTHQ d'utiliser la voie ferrée jusqu'à Baladou alors qu'il est aussi question d'un projet de Voie Verte sur cette même voie ferrée. M. Verdier pense qu'il faudra que la commune se détermine par rapport à ces 2 projets concurrents, et souhaite un débat à cet égard le moment venu.

M. Tesseyre répond qu'il devrait être possible de faire passer les 2 côte à côte, que cela reste à étudier.

- M. Ruebenthaler informe que le Tour du Lot VTT passera par Martel et qu'il a fallu que l'association insiste pour que le circuit martelais soit inscrit dans ce Tour du Lot (à voir sur le site de cette manifestation).
- Mme Cayre informe de la décision définitive pour le retour de la semaine de 4 jours en 2018/2019.
- Elle a participé avec M. Bouquié à la réunion organisée par les services de la préfecture autour de la sécurité du Rallye des Castines. Elle rappelle que le parking Monti accueillera dans les limites vues avec les organisateurs les équipages pour le regroupement. La rue vers le cimetière et les Quatre-

Routes depuis la rue François Grandou sera mise en sens unique Martel -> RD et le chemin desservant le parking dans le sens Callopie -> La Serre.

Fin du conseil à 22 h 30.